

Bruxelles, le 23 juin 1982

NOTE BIO (82) 271 (suite 9 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES 21/22 JUIN

8eme Session ministerielle des negociations d'adhesion avec le Portugal (Parone)

433
441.2(62)

Le Conseil affaires etrangeres a termine ses travaux aujourd'hui a 00.30h, quand la huitieme session ministerielle des negociations d'adhesion avec le Portugal a pris fin par un accord sur trois des 4 points du "paquet" que le Vice-President Natali avait presente au cours de la soiree afin de debloquer une situation qui s'acheminait vers une impasse :

1. pour la mise en place de la TVA, la Portugal pourra beneficier d'une derogation de trois ans a partir de la date de l'adhesion, a condition que Lisbonne presente un calendrier precis et detaille pour l'application de la TVA dans les differents secteurs;

2. la duree des mesures transitoires a caractere temporaire dans les domaines de l'Union Douaniere, des produits CECA, des Relations exterieures sera de 7 ans, restant entendu que le parallelisme entre mesures externes et internes sera respecte pendant toute cette periode;

3. dans le chapitre du droit d'etablissement, pendant 4 ans les investissements directs au Portugal depassant les trois MUC des ressortissants de la Communaute seront soumis a une autorisation du gouvernement portugais.

Le quatrieme point du "paquet" proposait aux Portugais une periode de cinq ans pendant laquelle, avant la liberalisation totale de l'etablissement des banques, le gouvernement de Lisbonne aurait pu refuser l'etablissement des filiales de banques de la Communaute au cas ou il n'en avait pas reconnu le "besoin economique". La delegation portugaise ayant estime que cette solution n'etait pas suffisante, elle a exprime sa reserve tout en proposant que ce sujet soit aborde lors d'une prochainé reunion de negociation.

Une autre session de negociation au niveau ministeriel est prevue au courant du mois de juillet.

Avant la reunion avec les Portugais, le Conseil avait examine la communication de la Commission concernant le memorandum hellenique. Le Conseil poursuivra la discussion sur ce sujet lors de sa session du mois de juillet, et il a invite la Commission a rester en contact avec Athenes pour eclaircir differents aspects du dossier.

Pendant une suspension de la session de negociation avec le Portugal, le Conseil avait en outre debattu des procedures de concertation interinstitutionnelle (trilogue) sans parvenir a des conclusions : le COREPER a ete charge de reprendre la discussion en tenant compte des elements apparus pendant le debat. Amities, M. Santarelli COMEUR 11h00

P Cerf